

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 4/06/2026

Présents : Marc ROCHAS, Christophe VALLIER, Amandine VISCUSO, Audrey ROIRON, Luc BENOIST, Catherine DUSSART, Magaly DIBON, Anne-Laure CONVERT, Patrice PALAZZI-VALLIER, Richard GAGNIERE, Lucas DAVAZE

Absents : Amandine VISCUSO arrivée à 19h10

Pouvoir :

Secrétaire : Catherine DUSSART

Séance ouverte à 19h06, sous la présidence de Marc ROCHAS Maire

1) Choix du secrétaire de séance : Catherine DUSSART

2) Approbation du procès-verbal du 7 mai 2026

→ Approuvé à l'unanimité

3) Présentation de la coupe de bois ONF par Richard GAGNIERE

Selon les conseils de l'ONF le conseil municipal remet en vente deux parcelles : n°2 et n°3 plus ou moins 1 000 m³

Prix plancher : 31 000 euros

Cela pourrait être d'avantage s'il y a plusieurs acheteurs à compter du 13 juin 2026

Il y a différents bois sur ces parcelles : sapin, résineux, fayard

→ Approuvé à l'unanimité

4) ONF : état de l'assiette

Futures ventes de bois. Les parcelles 18, 21 et 4 correspondent aux coupes d'affouage.

Les parcelles 18 et 21 sont reportées car il y a des conduites d'eau sur ces 2 parcelles. La parcelle 4 pourrait être divisée en ¼ lots en 2027.

Donc un tirage au sort en 2026, pour faire une vente en 2027.

Coupe proposée sur pieds, avec un accès pas trop difficile.

Affouage environ 10m³ de bois

→ Approuvé à l'unanimité

5) Organisation Chantiers Jeunes

Monsieur le Maire informe le conseil municipal sur le déroulé des chantiers jeunes.

C'est un travail rémunéré de 2jours ½ où l'âge requis est entre 16 et 18 ans.

L'année dernière le chantier jeune a été annulé : 1 seul candidat.

Organisation de cette année :

- 1^{ère} journée : Saint Andéol : Gilles et Luc seront les encadrants
- 2^{ème} journée : Château-Bernard : Marc et Anne Laure seront les encadrants
- 3^{ème} demi-journée : en commun (Anne-Laure, Marc, Gilles et Luc)
- 4 jeunes minimum. Repas tiré du sac. Dernier jour, collation offerte.

Le chantier jeune se fera le 22, 23 et 24 juillet 2026.

→ Approuvé à l'unanimité

6) Mutuelle : obligation employeur

Adhésion est obligatoire avec un minimum de 15 euros.

A ce jour, toutes les personnes concernées disposent de leur propre mutuelle.

Si en cours d'année, un salarié souhaite y adhérer, le conseil municipal délibérera de nouveau sur le montant de la prise en charge.

→ Approuvé à l'unanimité

7) SOS récrée Crèche de Monestier de Clermont.

Monsieur le Maire exprime la demande de l'association SOS Récrée de subvention (pour fêter les 40 ans de l'association). Un enfant est accueilli par la crèche actuellement. Le conseil vote une subvention de 50 euros.

→ Approuvé à l'unanimité

8) Questions diverses :

- Le radier :

Présentation par Christophe et Richard. La sarazine traverse la route forestière.

Les orages entraînent des blocs de pierres qui bouchent la buse. Cela endommage la route forestière, qui ne devient plus praticable. L'ONF et le RTM ont conseillé la pose d'un radier.

Patrice se désole que des travaux d'entretiens ne soient pas fait régulièrement. Si du nettoyage avait été fait, tous ces rochers n'auraient pas bouchés la buse.

A ce jour, ce dossier est déposé à la DDT. En attente de subvention, mais surtout une entreprise a été choisie.

Richard et Marc précisent que la solution du radier a été proposé par le RTM.

Christophe propose de faire le radier, mais de garder la buse.

Marc interroge M. NICAISE du RTM pour savoir si nous pouvons garder la buse et construire un radier.

- Travaux de la Cure :

Christophe évoque la rencontre avec l'architecte.

Il annonce les dates des étapes suivantes.

- CPTS (Communauté professionnelle territoire de santé):

Catherine présente la structure, elle a rencontré le référent local du CPTS.

Deux évènements seront organisés à partir de la rentrée (le 14 octobre et l'autre reste à déterminer)

- Circulation cœur de village :

Vitesse excessive. Les vélos et motos passent malgré la fermeture de la route.

2 panneaux 30 sont commandés.

- Les 13 juin : Journée entretien des chemins

RDV à 8h00

Repas partagé à midi

Les chasseurs devraient rejoindre cette corvée.

Pour Château Bernard : les moulins

Pour Saint Andéol : Le Pleyne

La séance est levée à 21h

Vu pour être affiché le 14/08/2026, conformément aux prescriptions de l'article L.121-17 du Code des Communes.

A Château-Bernard, le 13/08/2026.

M. Le Maire
Marc ROCHAS

La secrétaire,
Catherine DUSSART

